



POSTAL ADDRESS-ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS -ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: **SCA/6/06(9)**

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée présente ses compliments au Représentant permanent de ... auprès de l'Organisation de Nations Unies et a l'honneur de se référer à la résolution susmentionnée, qui a été adoptée à l'unanimité le 14 octobre 2006.

Le Président souhaite en particulier attirer l'attention des Etats Membres sur le paragraphe 11, par lequel tous les États Membres sont invités à faire rapport au Conseil de sécurité dans un délai de trente jours à compter de l'adoption de la résolution (c'est-à-dire jusqu'au 13 novembre 2006) sur les mesures qu'ils auront prises afin de mettre efficacement en application les dispositions du paragraphe 8 de ladite résolution.

De plus, se référant au paragraphe 8(a)(ii) de la résolution 1718 (2006), le Président informe les États Membres que le Comité a ajouté à la liste des articles, matières, matériel, marchandises et technologies du document S/2006/853 la liste d'articles, matières, matériel, marchandises et technologies énumérés dans les documents S/2006/814 et S/2006/815, qui restent inchangés. Le Président informe également les États Membres que les documents S/2006/814, S/2006/815 et S/2006/853 peuvent aussi être consultés sur le site Web du Comité à l'adresse suivante : <<http://www.un.org/french/docs/sc/1718/1718TemplateFrench.htm>>.

Le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée saisit cette occasion pour renouveler au Représentant permanent de ... auprès de l'Organisation de Nations Unies les assurances de sa très haute considération.

Le 1^{er} novembre 2006